

Secrétariat de Notre-Dame 514-380-8899 poste 4041 310, boulevard Taschereau notredame@cssdgs.gouv.qc.ca	Secrétariat de St-Joseph 514-380-8899 poste 4031 320, rue Saint-Charles stjoseph@cssdgs.gouv.qc.ca
Service de garde des deux pavillons sdg.notredame@cssdgs.gouv.qc.ca Pour le service de garde (pavillon Notre-Dame) 514-380-8899 poste 4041, option 2 Pour le service de garde (pavillon Saint-Joseph) 514-380-8899 poste 4031, option 2 Pour Madame Annie Desroches, Technicienne du SDG, 514-380-8899 poste 6787	

HORAIRES DES PAVILLONS

Pavillon Notre-Dame	
Accueil	7h50 à 7H55
AM	7 h 55 à 11 h 21
Dîner	11 h 21 à 12 h 36
PM	12 h 36 à 15 h 04

Pavillon Saint-Joseph	
Accueil	7h53 à 7H58
AM	7 h 58 à 11 h 24
Dîner	11 h 24 à 12 h 39
PM	12 h 39 à 15 h 07

Prenez note que seuls les élèves inscrits au service de garde du matin peuvent arriver entre 6h45 et 7h50 (Notre-Dame) OU entre 6h45 et 7h53 (Saint-Joseph).

MOTIVER L'ABSENCE OU LE RETARD D'UN ÉLÈVE

Il est essentiel d'aviser le SECRÉTARIAT de l'école pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant.

- avant 8h00 le matin
- avant 12h45 pour la période de l'après-midi.

Trois moyens s'offrent à vous:

- **UTILISER CLIC-ÉCOLE (moyen à privilégier svp)**
[Cliquez ici pour des informations supplémentaires au sujet de l'application](#)
- **UTILISER LE PORTAIL PARENTS WEB**
- **TÉLÉPHONER au 514 380-8899 et laisser un message vocal au :**
 - Pavillon Notre-Dame : poste 4041
 - Pavillon Saint-Joseph : poste 4031

Les enseignants apprécient aussi d'être avisés par une **note à l'agenda** ou par courriel.

RETARDS

Lorsqu'un élève arrive après l'heure d'accueil, il doit se présenter au secrétariat où son retard et son heure d'arrivée seront consignés.

DÉPARTS DURANT LES HEURES DE CLASSE

Durant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat pour récupérer votre enfant. Le secrétariat avisera l'enseignant(e) de votre arrivée et notera officiellement le départ afin de justifier son absence. Un délai de **5 à 10 minutes** est à prévoir pour la préparation de l'enfant. Il demeure de la responsabilité des parents de se présenter **avant l'heure de départ souhaitée**.

Attention aux récréations et à la fin des classes

Nous vous demandons de vous présenter **au moins 10 minutes avant** ces périodes de déplacement. Passé ce délai, il vous faudra patienter :

- soit jusqu'à la fin de la période de récréation,
- soit jusqu'à l'ouverture des portes du service de garde à la fin des classes.

En effet, lorsque les élèves se déplacent dans les corridors ou jouent dans la cour, il devient très difficile de repérer et d'interpeller un enfant en particulier.

OBJETS OUBLIÉS

Si votre enfant a oublié à la maison un objet essentiel à sa journée d'école, nous vous demandons de le déposer à l'entrée de l'école. Merci de vous assurer que l'objet est bien identifié au nom de votre enfant et à son groupe. Il n'est pas nécessaire de sonner ou de demander la collaboration de la secrétaire pour remettre ces objets. Le personnel s'assurera que l'article soit remis à l'élève dans les meilleurs délais. Nous vous remercions de limiter ces dépôts aux objets réellement indispensables au bon déroulement de la journée scolaire.

DÉBARCADÈRE ET SÉCURITÉ

Pour assurer la sécurité de tous nos élèves, nous vous rappelons quelques règles importantes concernant le débarcadère :

- Les enfants doivent être déposés sur la rue Saint-Charles.
- En raison de la circulation des autobus, il est interdit de déposer les élèves sur la rue Saint-Paul.
- **Le stationnement du pavillon Notre-Dame ne doit jamais servir de débarcadère. Merci de ne pas l'utiliser pour déposer vos enfants. Avant 15h30, le stationnement est réservé au personnel de l'école.**
- Veuillez également à respecter la signalisation municipale :
 - Les virages en « U » sont interdits.
 - Le stationnement en double file est prohibé

Dans le souci de garantir un environnement scolaire sécuritaire à tous nos élèves, aucun parent n'est autorisé à être présent sur la partie asphaltée de nos cours d'école le matin et à la fin des classes. **Les parents doivent attendre de l'autre côté de la clôture pour les deux pavillons.** En fin de journée, après le départ des autobus, les élèves marcheurs et leurs parents ne peuvent rester sur la cour pour s'amuser. Ils doivent quitter. Les parcs-écoles sont accessibles aux citoyens à partir de 18h 00 et la fin de semaine.

AIDE-MÉMOIRE 26-27

CRITÈRES D'EXCLUSION D'UN ENFANT D'UN MILIEU SCOLAIRE

OUTIL AIDE MÉMOIRE INFIRMIÈRE SCOLAIRE CISSMO NOV. 2024. ADAPTÉ D'UNE PUBLICATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL

FIÈVRE

VOTRE ENFANT FAIT-IL DE LA FIÈVRE*

OUI

NON

DIAGNOSTIC MÉDICAL

VOTRE ENFANT A-T-IL EU UNE CONSULTATION MÉDICALE AVEC LA CONSIGNE D'ÊTRE EXCLU TEMPORAIREMENT DE L'ÉCOLE?

OUI

NON

ÉTAT GÉNÉRAL

VOTRE ENFANT A-T-IL DES SYMPTÔMES GRAVES OU SON ÉTAT DE SANTÉ L'EMPÊCHE-T-IL DE SUIVRE LES ACTIVITÉS DU GROUPE OU EMPÊCHE-T-IL LA PERSONNE RESPONSABLE DE S'OCCUPER DU RESTE DU GROUPE?

OUI

NON

PLAIE AVEC ÉCOULEMENT DE PUS

QUI NE PEUT PAS ÊTRE COUVERT PAR UN PANSEMENT (SAUF ÉCOULEMENT D'UN ŒIL)

OUI

NON

VOMISSEMENT

VOTRE ENFANT A-T-IL VOMI 2 FOIS OU PLUS DANS LE DERNIER 24 H?

OUI

NON

DIARRHÉE

VOTRE ENFANT A-T-IL EU DES ÉPISODES DE DIARRHÉE TROP INTENSE POUR SE RENDRE À LA SALLE DE BAIN? OU CONTIENT-ELLE DU SANG OU DU MUCUS?

OUI

NON

UN OUI = EXCLUSION DE L'ÉCOLE

NON À TOUS LES CRITÈRES = PAS D'EXCLUSION

VOUS DEVEZ AVISER L'ÉCOLE SI VOTRE ENFANT EST MALADE

EXCLUSION DE L'ÉCOLE: VOTRE ENFANT DOIT SE REPOSER À LA MAISON.

RETOUR À L'ÉCOLE PERMIS SI:

- ABSENCE DE FIÈVRE X 24H.
- ABSENCE DE VOMISSEMENT X 24H.
- DIARRHÉE PEUT ÊTRE CONTENUE ET ABSENCE DE SANG OU MUCUS.
- BON ÉTAT GÉNÉRAL.
- PAS D'ÉCOULEMENT DE PLAIE OU POSSIBILITÉ DE METTRE UN PANSEMENT IMPERMÉABLE.
- SI L'EXCLUSION ÉTAIT DEMANDÉE PAR LE MÉDECIN: ACCORD DU MÉDECIN/ INFIRMIÈRE.

*FIÈVRE:

POUR UN ENFANT DE 3 MOIS ET PLUS:

38,5° C ET PLUS (RECTUM/OREILLE)

38,0° C ET PLUS (BOUCHE)

37,5 °C ET PLUS (AISSELLE)

*EN AUCUN TEMPS CET OUTIL NE REMPLACE UNE CONSULTATION AVEC UN PROFESSIONNEL.

Aide-Mémoire Liste des maladies à signaler à l'école

- Conjonctivite
- Coqueluche
- COVID-19
- Érythème infectieux (5e maladie)
- Gale
- Gastro-entérite
- Grippe
- Hépatite A
- Impétigo
- Oreillons
- Oxyurose (vers)
- Pédiculose (poux)
- Rougeole
- Rubéole
- Scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A
- Teigne de la tête ou du corps.
- Varicelle (picote)

AVISEZ L'ÉCOLE !
L'INFIRMIÈRE POURRAIT COMMUNIQUER AVEC VOUS POUR UN SUIVI.

MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION:
LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE.

VOTRE ENFANT A UNE CONDITION MÉDICALE PARTICULIÈRE ? AVISEZ L'ÉCOLE: L'INFIRMIÈRE POURRA VOUS PRÉVENIR SI BESOIN.